

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION 1

IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

Nom de marque: CIMENT TRANSPARENT À SÉCHAGE RAPIDE TOUT TEMPS CARLON ELECTRICAL PRODUCTS

Numéros de produit: VC9981P, VC9982, VC9983, VC9984, VC9985, VC9983, VC9985C, VC9983C

Usage du produit: Ciment pour tuyau de plastique de CPV

Formule: Résine de CPV dans une solution de solvant

Synonymes: Ciment de tuyau de plastique de CPV

Raison sociale et adresse postale: CARLON ELECTRICAL PRODUCTS c/o OATEY CO. 4700 West 160th Street P.O. Box 35906 Cleveland, Ohio 44135, U.S.A.
<http://www.oatey.com>

N° de téléphone Oatey: (216) 267-7100 or (800) 321-9532

N° de tél. d'urgence: Pour premiers soins d'urgence, composer le 1-303-623-5716 À FRAIS VIRÉS. Pour urgences de transport de nature chimique SEULEMENT, contacter Chemtrec au 1-800-424-9300. En dehors des États-Unis : contacter le 1-703-527-3887.

Préparé par: Directeur d'entreprise - Conformité à la sécurité et à l'environnement

Date de préparation: Le 15 février 2005

SECTION 2

COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS:	%pds/pds:	N° CAS:	VSM ACGIH TWA:	LEA OSHA TWA:	AUTRE:
Tétrahydrofurane	40 - 55 %	109-99-9	50 ppm(peau) 100 ppm STEL	200 ppm	25 ppm (fabr.)
Résine de CPV (non dangereux)	12 - 24 %	9002-86-2	10 mg/m3	15 mg/m3	Aucun
Acétone	10 - 25 %	67-64-1	500 ppm 750 ppm STEL	1000 ppm	Aucun
Cyclohexanone	10 - 20 %	108-94-1	20 ppm(peau) 50 ppm STEL	50 ppm	Aucun
Silice amorphe (non dangereux)	1 - 5%	112945-52-5	10 mg/m3	Aucune établie	Aucun

Classification des risques de l'OSHA: Inflammable, irritant, effets sur les organes

SECTION 3

IDENTIFICATION DES RISQUES

Bilan d'urgence: Liquide transparent avec une odeur d'éther. Liquide et vapeur extrêmement inflammables. Les vapeurs peuvent causer un incendie instantané. Peut irriter les yeux et la peau. L'inhalation des vapeurs ou du brouillard peut causer une irritation respiratoire et des effets sur le système nerveux central. L'ingestion peut causer irritation, nausée, vomissement, diarrhée et troubles des reins ou du foie. Risque d'aspiration. Peut être mortel si avalé. Les symptômes peuvent être retardés.

SECTION 4

MESURES DE PREMIERS SOINS

COMPOSER LE 1-303-623-5716 À FRAIS VIRÉS

Peau: Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver la zone exposée à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation se manifeste. Enlever le ciment sec à l'aide du nettoyant pour les mains des plombiers Oatey ou d'huile pour bébé.

Yeux: Si le matériau entre en contact avec les yeux ou si les vapeurs causent une irritation, rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation: Si des symptômes d'exposition se manifestent, amener la victime à l'air frais. Si la respiration devient difficile, donner de l'oxygène. Donner la respiration artificielle si la respiration cesse. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion: **NE PAS FAIRE VOMIR.** Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente ou somnolente. Consulter un médecin immédiatement en contactant un centre antipoison ou la salle d'urgence d'un hôpital. Si des conseils médicaux ne peuvent être obtenus, amener

FS n°: CAR020C5

Date d'émission: 15 fév. 2005

Page: 2 de 7

la personne et le produit au centre de traitement d'urgence médicale ou
à l'hôpital le plus près.

SECTION 5 MESURE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair/Méthode: 0 - 5 degrés F. (-18 - -15 degrés C / PMCC
Inflammabilité: LEI = 1,8 % volume, LES = 11,8 % volume
Mode d'extinction: Utiliser un agent chimique en poudre, du CO2 ou de la mousse pour éteindre le feu. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau. L'eau peut être inefficace comme agent d'extinction.

Procédure spéciale de lutte contre les incendies: Les plombiers devraient porter un respirateur autonome à pression positive et des vêtements protecteurs pour les incendies aux endroits où des produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

Risques d'explosion et d'incendie inhabituels: Liquide extrêmement inflammable. Garder loin de la chaleur et de toutes les sources d'inflammation incluant étincelles, flammes, cigarettes allumées et lampes témoins. Les contenants peuvent se rompre et exploser à la chaleur d'un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se rendre à une source d'inflammation éloignée et créer un retour de flamme. Ce produit renferme du tétrahydrofurane qui peut former du peroxyde organique explosif s'il est exposé à l'air ou à la lumière ou simplement avec le temps. La combustion produira des vapeurs toxiques et irritantes, incluant de l'oxyde de carbone, du gaz carbonique et du chlorure d'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux:

SECTION 6 MESURES DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédures de fuite ou déversement: Retirer toutes les sources d'inflammation et aérer la zone. Arrêter la fuite si cela peut être fait sans risque. Le personnel nettoyant le déversement devrait porter un équipement protecteur personnel approprié, incluant des respirateurs si les concentrations de vapeur sont élevées. Absorber le déversement à l'aide d'un absorbant inerte comme du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Placer le matériau absorbant dans des contenants de métal couverts et étiquetés. Empêcher le liquide de s'infiltrer dans les cours d'eau, égouts et voies navigables. Signaler tout déversement aux autorités tel que requis. Voir la section 13 pour les renseignements sur la mise au rebut.

SECTION 7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard. Utiliser avec une aération adéquate (équivalant au grand air). Bien se laver après la manutention. Ne pas manger, boire ni fumer dans la zone de travail. Garder le produit éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer dans les zones d'entreposage ou d'usage. Garder les contenants fermés après l'emploi.

Entreposage: Ranger dans un lieu frais, sec et bien aéré, loin des matériaux incompatibles. Garder les contenants fermés après l'emploi.

Autre: Les contenants « vides » gardent un résidu du produit et peuvent être dangereux. Suivre toutes les précautions de la fiche signalétique lors de la manutention des contenants vides. Ne pas couper ni souder près des contenants vides ou pleins ou sur ces derniers.

SECTION 8

CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

- Aération:** Ouvrir les portes et fenêtres. Fournir une aération capable de maintenir les émissions au point d'emploi inférieures aux limites d'exposition recommandées. Si le produit est utilisé dans des endroits restreints, utiliser des ventilateurs d'aspiration. Les ventilateurs d'aspiration doivent être antidéflagrants ou placés de sorte que les concentrations inflammables de vapeurs de solvant ne soient pas exposées aux appareils électriques ou aux surfaces chaudes.
- Protection respiratoire:** Pour les opérations où la limite d'exposition peut être excédée, un respirateur pour vapeurs organiques approuvé par NIOSH ou un respirateur isolant à adduction d'air est recommandé. La sélection de l'équipement dépend du type de contaminant et de la concentration; le sélectionner conformément à 29 CFR 1910.134 et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pour la lutte contre les incendies, utiliser un respirateur autonome.
- Protection pour la peau:** Des gants de caoutchouc conviennent pour l'emploi normal du produit. Pour les longues expositions, des gants résistant aux produits chimiques peuvent être requis comme 4H^{MC} ou Silver Shield^{MC} afin d'éviter le contact prolongé avec la peau.
- Protection pour les yeux:** Lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou lunettes étanches.
- Autre:** Une fontaine de secours pour le lavage des yeux et une douche de sécurité doivent être disponibles.

SECTION 9

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Point d'ébullition:** 151 degrés F / 66 degrés C
Point de fusion: Sans objet
Pression de vapeur: 145 mmHg @ 20 degrés C
Densité de vapeur: (Air = 1) 2,5
Composantes volatiles: 81-85 %
Solubilité dans l'eau: Négligeable
pH: Sans objet
Densité spécifique: 0,94 +/- 0,01 @ 20 degrés C
Taux d'évaporation: (BUAC = 1) = 5,5 - 8,0
Apparence: Liquide transparent
Odeur: Rappelant l'éther
Dissolution dans: Tétrahydrofurane
Matériau: Liquide

SECTION 10

STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité:** Stable.
Conditions à éviter: Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes et d'autres sources d'inflammation.
- Produits de décomposition dangereux:** La combustion produira des vapeurs toxiques et irritantes, incluant l'oxyde de carbone, le gaz carbonique et le chlorure d'hydrogène.
- Incompatibilité/ Matériaux à éviter:** Oxydants, alcalis, amines, ammoniacque, acides, composés chlorés, inorganiques chlorés (potassium, calcium et hypochlorite de sodium) et peroxydes d'hydrogène. Peut attaquer le plastique, les résines et le caoutchouc.
- Polymérisation dangereuse:** Ne surviendra pas.

SECTION 11

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

- Inhalation:** Les vapeurs ou le brouillard peuvent causer irritation des muqueuses et des voies respiratoires, toux, maux de tête, étourdissements, lassitude, nausées, essoufflement et vomissements. Des concentrations élevées peuvent causer la dépression du système nerveux central, une narcose et la perte de conscience. Peut causer des troubles des reins, du foie et des poumons.
- Peau:** Peut causer une irritation avec rougeurs, démangeaisons et douleur. Le cyclohexanone peut être absorbé par la peau et causer des effets similaires à ceux énumérés sous « Inhalation ».
- Yeux:** Les vapeurs peuvent causer une irritation. Le contact direct peut causer une irritation avec rougeurs, brûlures et larmoiement. Peut causer des lésions aux yeux.
- Ingestion:** L'ingestion peut causer des douleurs abdominales, nausées, vomissement et diarrhée. L'aspiration durant l'ingestion ou les vomissements peut causer une pneumonie chimique et des lésions aux poumons. Peut causer des lésions aux reins et au foie.
- Toxicité chronique:** La surexposition prolongée ou répétitive cause une dermatite et des lésions des reins, du foie, des poumons et du système nerveux central.
- Donnée sur la toxicité:**
- | | |
|-------------------|---|
| Acétone: | DL50 orale, rat: 5 800 mg/kg
CL50 inhalation, rat: 50 100 mg/m ³ /8 heures |
| Cyclohexanone: | DL50 orale, rat: 1 620 mg/kg
CL50 inhalation, rat: 8 000 ppm/4 heures
DL50 peau, lapin: 1 ml/kg |
| Tétrahydrofurane: | DL50 orale, rat: 1 650 mg/kg
CL50 inhalation, rat: 21 000 ppm/3 heures |
- Sensibilisation:** Aucune des composantes n'est reconnue comme causant une sensibilisation.
- Cancérogène:** Aucune des composantes n'est listée comme étant cancérigène ou soupçonnée d'être cancérigène par NTP, CIRC ou OSHA. Le programme national de toxicologie a signalé que l'exposition des souris et des rats aux niveaux de vapeur de tétrahydrofurane (THF) allant jusqu'à 1800 ppm 6 heures/jour, 5 jours/semaine à vie avait causé des cas accrus de tumeurs aux reins chez les rats mâles et de tumeurs au foie chez les souris femelles. L'importance de ces constatations pour la santé humaine n'est pas encore définie et peut se rapporter aux effets « spécifiques aux espèces ». Des cas élevés de tumeurs chez les humains n'ont pas été signalés pour le THF. L'ACGIH a classé le cyclohexanone (CYH) et le tétrahydrofurane comme « A3 », cancérigène animal confirmé avec pertinence inconnue pour les humains.
- Propriétés mutagènes:** L'acétone a été positive dans l'analyse cytogénétique des cellules mammifères, mais négative dans bien d'autres essais. Tout au plus, l'acétone est faiblement génotoxique. Le cyclohexanone a été positif dans les essais bactériens et mammifères. Le tétrahydrofurane a été positif dans les essais bactériens.
- Toxicité reproductrice:** Le cyclohexanone a été reconnu comme causant la toxicité embryofœtale et les anomalies congénitales chez les animaux de laboratoire. L'acétone et le tétrahydrofurane ont été reconnus comme causant des effets néfastes sur le développement seulement lorsque les niveaux d'exposition causaient d'autres effets toxiques à la mère.

SECTION 11 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES (suite)

Conditions médicales aggravées par l'exposition: Les personnes souffrant de troubles antérieurs de la peau, des poumons, des reins ou du foie peuvent courir un plus grand risque si elles sont exposées à ce produit.

SECTION 12 RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Ce produit n'est pas connu comme étant toxique pour les organismes aquatiques.
Cyclohexanone: valeurs de CL50 de 96 heures pour les poissons étant de plus de 100 mg/L.
Tétrahydrofurane: CL50 de 96 heures pour les têtes-de-boule: 2160 mg/L.
Acétone: CL50 de 96 heures pour les poissons étant de plus de 100 mg/L.

Renseignements sur COV: Ce produit émet des composés organiques volatils (COV) lors de l'emploi. S'assurer que l'emploi de ce produit soit conforme aux règlements locaux sur les émissions de COV, s'il y a lieu.

Niveau de COV: 600 g/L selon la méthode de test SCAQMD 316A.

SECTION 13 RENSEIGNEMENTS SUR LA MISE AU REBUT

Mise au rebut: Mettre au rebut conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux en vigueur.

Numéro RCRA de déchets dangereux: U002, U057, U159, U213
Numéro d'identification EPA pour déchets dangereux: D001, D035, F003
Catégorie EPA pour déchet dangereux: Rebut inflammable.

SECTION 14 RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

	<u>Moins de 1 litre (0,3 gal.)</u>	<u>Plus de 1 litre (0,3 gal.)</u>
Ministère des transports	Bien de consommation	Adhésifs
Nom d'expédition approprié:	Bien de consommation	Adhésifs
Catégorie de risque/groupe d'emballage:	ORM-D	3, PGII
Numéro UN/NA:	Aucun	UN1133
Étiquettes de risque:	Aucune	Liquide inflammable
IMDG		
Nom d'expédition approprié:	Adhésifs	Adhésifs
Catégorie de risque/groupe d'emballage:	3, II	3, II
Numéro UN:	UN1133	UN1133
Étiquette:	Aucune (quantités limitées exemptes de l'étiquetage)	Catégorie 3 (Liquide inflammable)

Numéro de guide de réponse d'urgence nord-américain de 2004: 127 ou 128

SECTION 15 RÈGLEMENTS

Catégorie de risque pour section 311/312: Santé aiguë, santé chronique, inflammable

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (TPQ): Ce produit ne renferme pas de produits chimiques réglementés en vertu de la section 302 de SARA.

SECTION 15

RÈGLEMENTS (suite)

Section 313 Produits chimiques toxiques:

Ce produit ne renferme pas de produits chimiques sous réserve de l'exigence de divulgation de SARA Title III, section 313.

Quantité à signaler CERCLA 103 :

Les déversements de ce produit au-delà de RQ (quantité à signaler) doivent être signalés au Centre de réponse national. La RQ du produit, selon la RQ pour le tétrahydrofurane (55 % maximum) de 1 000 lb, est de 1 818 lb. De nombreux États ont des exigences de divulgation de déversement plus strictes. Signaler les déversements requis en vertu des règlements fédéraux, provinciaux et régionaux.

Proposition 65 de la Californie:

Ce produit renferme des traces de produits chimiques connus par l'État de Californie comme causant le cancer. Dans des conditions d'usage normal, l'exposition à ces produits chimiques aux niveaux supérieurs à « aucun niveau de risque considérable » (NSRL) est improbable. Oatey recommande fortement l'emploi d'un équipement protecteur personnel approprié et les lignes directrices d'aération notées à la section 8 afin de réduire l'exposition à ces produits chimiques.

Inventaire TSCA:

Toutes les composantes de ce produit sont énumérées à l'inventaire TSCA.

Classification SIMDUT canadienne:

Catégorie B, division 2; catégorie D, division 2, subdivision B. Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements des produits contrôlés (CPR) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le CPR.

SECTION 16

NFPA et SIMD:

Signal de risque NFPA:

Santé: 2 Inflammabilité: 3 Réactivité: 1
Spécial: Aucun

Signal de risque SIMD:

Santé: 2* Inflammabilité: 3 Réactivité: 1
PPE: G

Désistement:

Les renseignements fournis dans la présente ont été compilés à partir de sources jugées fiables, à jour et exactes, à notre connaissance. Cependant, Oatey ne peut fournir aucune garantie concernant les renseignements provenant d'autres sources et ne fait aucune autre garantie, ni n'assume aucune responsabilité quant à son emploi.